
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 29 octobre 2015
17 h**

**Séance tenue le jeudi 29 octobre 2015
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, Mme Dida Berku, à titre de représentante du maire de la Ville de Côte-St-Luc, M. George Bouelle, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, M. Michel Gibson, M. Max Mickey Guttman, Mme Paola Hawa, M. Michel Hébert, à titre de représentant du maire de la Ville de Dorval, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. John Miller, à titre de représentant du maire de la Ville de Mont-Royal, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Dimitrios (Jim) Beis et M. Pierre Desrochers

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Bruce Walker	M. Denis Coderre	Saga des eaux usées / Mandat à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs / Mesures de communication à mettre en place Dépôt d'un document

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 07.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Peter F. Trent	M. Russell Copeman (M. Harout Chitilian)	Demande la possibilité de retirer l'article 20.22 inscrit à l'ordre du jour pour fins de discussion
Mme Dida Berku	M. Aref Salem	Projet Cavendish / Cavendish – Explications demandées concernant l'absence de budget pour les années 2016 et 2017 dans le PTI 2016-2018

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 19.

CG15 0585**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 29 octobre 2015, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant l'article 42.04.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG15 0586**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 24 septembre 2015**

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 24 septembre 2015 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 22 octobre 2015 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* du 1^{er} au 27 septembre 2015.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 27 septembre 2015.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 27 septembre 2015.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par madame Chantal Rouleau

- Correspondance datée du 29 octobre 2015 adressée à Monsieur Peter Trent en réponse à sa demande du 20 octobre concernant l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG15 0587

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite à la suspension par l'inspecteur général du contrat pour les travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux et la reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Anjou (appel d'offres 320201) »

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite à la suspension par l'inspecteur général du contrat pour les travaux de planage de rue, la pose d'enrobé bitumineux et la reconstruction de bordures et de trottoirs (PCPR), dans les arrondissements de Montréal-Nord et d'Anjou (appel d'offres 320201) » et le conseil en prend acte.

06.01

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG15 0588

Dépôt du document intitulé « Portrait 2014 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal »

Le porte-parole de l'assemblée dépose le document intitulé « Portrait 2014 des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal » et le conseil en prend acte.

07.01 1152937001

9 - Rapport du maire sur la situation financière de la Ville

9.01 Monsieur Denis Coderre dépose le rapport du maire sur la situation financière de la Ville, le tout conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*. Ce rapport comprend également le tableau de la rémunération des élus, conformément à la *Loi sur le traitement des élus*, et la liste des contrats octroyés par les services centraux excédant 25 000 \$, pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015 ainsi que celle des contrats de plus 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

CG15 0589

Publication du texte du rapport sur la situation financière de la Ville de Montréal dans les journaux diffusés sur le territoire

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de décréter que le texte du rapport du maire sur la situation financière soit publié dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise distribués sur le territoire de la Ville de Montréal, le tout conformément aux exigences de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

09.02

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0590

Accorder un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc. pour la fourniture des services de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de quatre mois, à compter du 1^{er} septembre 2015, pour une somme maximale de 170 277,98 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 septembre 2015 par sa résolution CE15 1764;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Motorola Solutions Canada inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture des services de soutien et d'entretien du réseau de radiocommunications du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de quatre mois, à compter du 1^{er} septembre 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 170 277,98 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date d'août 2015;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1155035011

CG15 0591

Accorder un contrat de gré à gré au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), organisme à but non lucratif, pour effectuer une recherche sur l'évaluation socio-économique de l'impact de la présence d'un service de premiers répondants au Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 167 864 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 septembre 2015 par sa résolution CE15 1749;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) s'engage à fournir à la Ville de Montréal les services professionnels requis pour une évaluation socio-économique de l'impact de la présence d'un service de premiers répondants au Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale de 167 864 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date d'avril 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1153376003

CG15 0592

Approuver un projet de licence de droits d'auteurs entre la Ville de Montréal et la Société Québécoise de gestion collective des droits de reproduction « Copibec », pour une somme maximale de 132 000 \$, plus taxes applicables, pour une période de 12 mois / Autoriser, pour l'année 2015, un virement en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration et pour les années subséquentes, un ajustement à la base budgétaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 septembre 2015 par sa résolution CE15 1769;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'approuver la convention de licence de reproduction de droits d'auteurs entre la Ville de Montréal et la Société Québécoise de gestion collective des droits de reproduction « Copibec », pour une somme maximale de 132 000 \$, taxes en sus, pour une période de 12 mois;
- 2 - d'imputer cette dépense, pour l'année 2015, à partir des dépenses contingentes imprévues d'administration;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire de la Direction générale pour l'année 2016 et subséquentes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1151353003

CG15 0593

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Compagnie Pétrolière Impériale ltée un terrain vague d'une superficie de 894,2 mètres carrés, situé au quadrant sud-est de l'avenue Van Horne et du boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux fins d'agrandissement de la caserne no 4, et ce, pour la somme de 1 264 725 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 septembre 2015 par sa résolution CE15 1771;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Compagnie Pétrolière Impériale ltée un terrain vague situé au quadrant sud-est de l'avenue Van Horne et du boulevard Décarie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 2 647 912 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins d'agrandissement de la caserne n° 4, pour le prix de 1 264 725 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions prévus au projet d'acte de vente;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1151195002

CG15 0594

Autoriser la prolongation du contrat d'élimination des ordures ménagères accordé à Recyclage Notre-Dame (CG10 0367), pour une durée d'un mois, tel que prévu aux documents d'appel d'offres public 10-11216, à même les sommes déjà autorisées, pour les arrondissements d'Anjou et de St-Léonard

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2015 par sa résolution CE15 1793;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'autoriser la prolongation du contrat d'élimination d'ordures ménagères accordé à l'entreprise Recyclage Notre-Dame (CG10 0367), pour une durée d'un mois, tel que prévu aux documents d'appel d'offres, à même les sommes déjà autorisées, pour les arrondissements d'Anjou et de St-Léonard.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1154730004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0595

Accorder un contrat à 9175 3681 Québec inc. (Amtech) pour l'aménagement intérieur de cinq fourgons Sprinter, pour une somme maximale de 588 233,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14240 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2015 par sa résolution CE15 1794;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, 9175 3681 Québec inc. (Amtech), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'aménagement intérieur de cinq fourgons « Sprinter » avec équipements et accessoires, pour les besoins de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 588 233,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14240 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.06 1154473002

CG15 0596

Accorder un contrat à Lambert Somec inc. pour les travaux de mise à niveau de la sous-station électrique 25 kV- 4,16 kV au bâtiment de prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 993 947,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1925-AE-15 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2015 par sa résolution CE15 1798;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Lambert Somec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mise à niveau de la sous-station électrique 25 kV - 4,16 kV au bâtiment de prétraitement de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 993 947,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1925-AE-15;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1153334030

CG15 0597

Accorder un contrat de services professionnels d'ingénierie à Lasalle / NHC inc. pour la réalisation d'une étude sur modèle physique d'optimisation de la capacité hydraulique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 363 608,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14573 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2015 par sa résolution CE15 1799;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, Lasalle / NHC inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la réalisation d'une étude sur modèle physique d'optimisation de la capacité hydraulique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 363 608,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14573 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1153334002

CG15 0598

Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc. pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière pour la réhabilitation d'une partie de la rivière Saint-Pierre dans le cadre du Plan de l'Eau, pour une somme maximale de 206 840,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14632 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2015 par sa résolution CE15 1800;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, WSP Canada inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière de la réhabilitation d'une partie de la rivière Saint-Pierre dans le cadre du Plan de l'Eau, soit pour une somme maximale de 206 840,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14632 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1156688003

CG15 0599

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Société Telus Communications, pour une période de 5 ans débutant le 1^{er} novembre 2015, une parcelle de terrain d'une superficie approximative de 401,35 mètres carrés, constitué du lot 1 250 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la Ville de Montréal-Est, à des fins d'exploitation d'une tour de télécommunications ainsi que les équipements au sol, pour une recette totale de 74 192,15 \$, taxes en sus

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 octobre 2015 par sa résolution CE15 1801;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Société Telus Communications, pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} novembre 2015, une parcelle de terrain faisant partie du lot 1 250 879 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 401,35 mètres carrés, à des fins d'exploitation d'une tour de communication et d'équipements, pour une recette totale de 74 192,15 \$, taxes en sus, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1155323008

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0600

Accorder des contrats aux firmes GSF Canada inc., Coforce inc. et Service d'entretien ménager Vimont inc. pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de Police de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} novembre 2015 - Dépense totale de 6 665 368,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14383 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1825;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} novembre 2015, les contrats pour le service d'entretien ménager des bâtiments, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14383 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
GSF Canada inc.	lots 1, 3, 4, 6 et 11	2 250 682,19 \$
Coforce inc.	lots 5, 7, 9 et 10	2 958 411,93 \$
Service d'entretien ménager Vimont inc.	lots 2 et 8	1 456 274,42 \$

2 - d'ajouter 275 000 \$ en crédits supplémentaires à la base budgétaire 2016 de l'unité;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1154512002

CG15 0601

Accorder des contrats aux firmes Mac Donald Maintenance inc., Service d'entretien Alphanet inc., Coforce inc. et Les Services adaptés Transit pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} novembre 2015 - Dépense totale de 3 869 724,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14016 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1826;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de 36 mois à compter du 1^{er} novembre 2015, les contrats pour le service d'entretien ménager des bâtiments, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14016 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Mac Donald Maintenance inc.	lot 1	622 155,78 \$
Services d'entretien Alphanet inc.	lots 2, 5 et 7	1 003 224,95 \$
Coforce inc.	lots 3, 4, 6 et 8	1 869 330,63 \$
Les Services adaptés Transit	lot 9	375 012,81 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1154512001

CG15 0602

Conclure une entente-cadre avec Excavation Loisselle inc., pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements afin de réaliser des fouilles exploratoires, des inspections des infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites pour le chemisage structural futur des conduites sur le territoire de l'île de Montréal, pour une période de 3 ans - Appel d'offres public 322702 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1828;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans ou jusqu'à épuisement du montant maximal de 3 665 509,29 \$, pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que pour des travaux civils préparatoires de mise aux normes de conduites pour le chemisage structural futur des conduites sur le territoire de l'île de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavation Loisselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 070 509,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322702;
- 3 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1154822057

CG15 0603

Accorder un contrat à Liebert Canada, division d'Emerson Electrique du Canada Ltée, pour le préachat de deux unités de climatisation de précision pour la salle des serveurs informatiques du bâtiment administratif à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 203 449,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2015-1373-AE (3 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1829;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Liebert Canada, division d'Emerson Electrique du Canada Ltée, le contrat pour le préachat de deux unités de climatisation de précision pour la salle des serveurs informatiques du bâtiment administratif à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 203 449,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-1373-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1153334018

CG15 0604

Conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, avec l'option d'une prolongation de 12 mois pour un maximum de 2 prolongations, avec Les industries Centaure Ltée, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Appel d'offres public 15-14660 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1831;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles pour le Service de police de Montréal (SPVM);
- 2 - d'accorder à Les industries Centaure Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 875 260,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14660 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1153997006

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0605

Approuver un nouveau projet de bail modifié par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion immobilière Place Dorée inc. un espace à bureaux situé au 5075, rue Jean-Talon Ouest à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 9 ans, soit du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2025 - Dépense totale de 4 672 584 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1855;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1- d'approuver l'addenda modifiant les dates de location et d'approuver un nouveau projet de bail modifié par lequel la Ville loue de Gestion immobilière Place Dorée inc., pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} octobre 2016, un espace à bureaux d'une superficie de 836,13 mètres carrés, situé au 5075, rue Jean-Talon Ouest, pour les besoins du poste de quartier 26 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer annuel de 313 881,75 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1154565008

CG15 0606

Autoriser l'option de prolongation annuelle de l'entente-cadre intervenue avec 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland) pour la fourniture, sur demande, de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5, conformément aux documents de l'appel d'offres public 4284-06-12-54 de la STM, dans le cadre du regroupement d'achats

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1833;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'autoriser l'option de prolongation annuelle de l'entente-cadre intervenue avec 1714141 Alberta Ltd (Les Pétroles Parkland), pour la période se terminant le 31 octobre 2016, pour la fourniture sur demande de diesel clair et de biodiesel B5, conformément aux documents de l'appel d'offres public 4284-06-12-54 de la STM, dans le cadre du regroupement d'achats;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1154338002

CG15 0607

Autoriser une dépense additionnelle de 174 978,63 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Charex inc. (CG14 0211), pour l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe, pour les travaux de décontamination et l'aménagement du site du jardin communautaire, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 209 000 \$ à 2 383 978,63 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1835;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 174 978,63 \$, taxes incluses, pour les travaux de décontamination et d'aménagement du site du jardin communautaire dans le cadre du contrat pour l'aménagement de l'emprise ferroviaire antenne Longue-Pointe accordé à Charex inc. (CG14 0211), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 209 000 \$ à 2 383 978,63 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1155249002

CG15 0608

Autoriser le transfert d'une somme de 325 000 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre du contrat accordé à Charex inc. (CG14 0296) pour les travaux de construction du nouvel écocentre dans l'arrondissement de Saint-Laurent (2601) situé au 3535, rue Sartelon, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 584 219,01 \$ à 5 909 219,01 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2014 par sa résolution CE15 1836;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'autoriser le transfert d'une somme de 325 000 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre des travaux de construction du nouvel écocentre dans l'arrondissement de Saint-Laurent (2601) situé au 3535 rue Sartelon, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Charex inc. (CG14 0296) ce surplus contractuel, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 584 219,01 \$ à 5 909 219,01 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1155891004

CG15 0609

Accorder un soutien financier totalisant une somme de 300 689 \$ à quatre organismes, pour l'année 2015, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016) / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE1857;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 689 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité sociale en itinérance et de la Mesure d'aide à la lutte à l'itinérance;

Organisme	Projet	Montant
La fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.	« Accueil, référence, accompagnement et suivi »	67 811 \$
Accueil Bonneau inc.	« Accueil, évaluation, accompagnement et référence (AEAR) + intervention de milieu »	75 600 \$
Association d'entraide le Chaînon inc.	« Accueil de nuit »	54 318 \$
La rue des Femmes de Montréal	« Femmes itinérantes : centre de jour, urgence, studios, accompagnement, activités »	102 960 \$

- 2 - d'approuver les quatre projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1151262004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0610

Autoriser le transfert d'une somme de 13 323,29 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents et l'augmentation totale des contingences de 106 500 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Gastier M.P. inc. (CG14 0080), afin de compléter les travaux de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 476 410,87 \$ à 1 489 734,16 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1838;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser le transfert d'une somme de 13 323,29 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes déjà autorisées au poste des travaux contingents, dans le cadre du contrat accordé à Gastier M.P. inc. (CG14 0080), afin de compléter les travaux de modernisation des systèmes d'automatisation des réservoirs d'eau potable, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 476 410,87 \$ à 1 489 734,16 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le remaniement de crédits déjà autorisés d'un montant de 93 176,71 \$ de l'enveloppe du contrat vers l'enveloppe des contingences, et d'un montant de 13 323,29 \$ de l'enveloppe des incidences vers celle des contingences, augmentant ainsi l'enveloppe des contingences de 134 219,17 \$ à 240 719,17 \$, taxes incluses, le tout n'occasionnant aucun impact budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.21 1152675003

CG15 0611

Accorder un contrat à Services environnementaux Delsan-A.I.M. inc. pour la déconstruction sélective de bâtiments sis au 50-150 Louvain dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 1 820 653,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5787 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1839;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 820 653,77 \$, taxes incluses, pour la déconstruction sélective de bâtiments sis au 50-150 Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Services environnementaux Delsan A.I.M. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 583 177,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5787;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Dida Berku
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
M. Max Mickey Guttman
Mme Paola Hawa
M. Michel Hébert
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. John Miller
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.22 1151670004

CG15 0612

Accorder un contrat gré à gré à Gaz Métro dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens sur le site du complexe Atwater (0883), pour la construction d'une nouvelle conduite gazière souterraine sous le nouveau chemin d'accès - Dépense totale de 303 623,40 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1840;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 303 623,40 \$, taxes incluses, pour les travaux du réseau gazier dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens, sur le site de l'usine de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur exclusif, aux prix de son estimation, soit pour une somme maximale de 280 628,40 \$, taxes incluses, conformément à lettre d'évaluation des coûts de Gaz Métro, en date du 10 juillet 2015;
- 3 - d'autoriser le directeur par intérim de la direction du Service de la gestion et de la planification immobilière à signer lettre pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.23 1152961003

CG15 0613

Accorder un contrat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la rue Émery - Dépense totale de 322 963,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-15-019 (1 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 160 578,39 \$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1843;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 322 963,63 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais contingents et incidents, le cas échéant, pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie, afin de réaliser les plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la rue Émery ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel BC2 Groupe Conseil inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 308 921,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-15-019 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 160 578,39 \$ pour l'année 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers l'arrondissement de Ville-Marie;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1150890005

CG15 0614

Mandater la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour la production des orthophotos de printemps pour les années 2016, 2018 et 2020 et accepter le principe de partage de coûts associés à ce mandat pour un montant maximal de 237 200 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1844;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de mandater la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour la production des orthophotos de printemps pour les années 2016, 2018 et 2020;
- 2 - d'accepter le principe de partage des coûts associés à ce mandat pour un montant maximal de 237 200 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1151477002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0615

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 9307-3146 Québec inc., aux fins d'assemblage, un terrain vacant situé à l'intersection sud-ouest de la rue Jeanne-Mance et du boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 575 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1846;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de fermer et retirer du domaine public le lot 5 644 696 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

2 - d'approuver le projet d'acte par lequel :

- la Ville de Montréal vend à 9307-3146 Québec inc., aux fins d'assemblage, un immeuble constitué du lot 5 644 696 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, à l'intersection sud-ouest de la rue Jeanne-Mance et du boulevard René-Lévesque, ainsi que tous les droits, titres et intérêts qu'elle pourrait avoir dans le lot 1 619 436 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 575 000 \$, plus les taxes applicables;

- 9307-3146 Québec inc. établit en faveur d'un immeuble de la Ville de Montréal sur une partie de terrain dont il est propriétaire et un autre pour lequel il le deviendra aux termes du projet d'acte soumis pour approbation, une servitude réelle et perpétuelle permettant au public en général d'accéder à une terrasse et de profiter de l'aménagement de cet espace et des installations qui s'y trouvent, le tout tel que décrit à la description technique et au plan préparés par François Houle, arpenteur-géomètre, le 19 mai 2015, sous sa minute numéro 16546;

le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;

3 - d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Dida Berku
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
M. Max Mickey Guttman
Mme Paola Hawa
M. Michel Hébert
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. John Miller
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

CG15 0616

Approuver un projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de fiduciaires pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, des espaces à bureaux situés au 7^e étage du 255, boulevard Crémazie Est à Montréal, utilisés par le Service de l'évaluation foncière, pour une période de 7 ans, soit du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2023 - Dépense totale de 3 566 459,88 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1851;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Théroix, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust, pour une période de 7 ans, à compter du 1^{er} mai 2016, un espace d'une superficie de 17 340 pieds carrés situé au 255, boulevard Crémazie Est et utilisé pour les besoins du Service de l'évaluation foncière, moyennant un loyer annuel de 423 853,50 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de convention de bail;
- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2015 au locateur Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Théroix, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust, représentant un montant de 469 690,12 \$, auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 60 016,95 \$, pour une dépense maximale de 529 707,07 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1154565011

CG15 0617

Approuver un projet de quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Société en commandite Boulevard des Sources un espace à bureaux d'une superficie de 696,96 mètres carrés, situé au 1868, boulevard des Sources à Pointe-Claire, pour les besoins du Service de l'évaluation foncière, pour un terme de 7 ans et 2 mois, soit du 1^{er} mars 2016 au 30 avril 2023, pour un loyer total de 1 470 166,94 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1854;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Société en commandite, Boulevard des Sources, pour une période de 7 ans et 2 mois, à compter du 1^{er} mars 2016, un espace à bureaux d'une superficie de 7 502 pieds carrés, situé au 1868, boulevard des Sources, pour les besoins du Service de l'évaluation foncière, moyennant un loyer total de 1 470 166,94 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1154565009

CG15 0618

Accepter la proposition présentée par la Cité des arts du cirque de prolonger de 5 ans le bail immobilier visant l'emplacement délimité par les rues Jarry, Paul-Boutet, des Regrattiers, Michel-Jurdant et le boulevard Crémazie, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, entériné par le conseil municipal le 16 décembre 2002 (CM02 0972), de façon à ce qu'il se termine de plein droit et sans avis le 31 mars 2033, le tout sans aucune autre modification à ce document qui demeure applicable dans son intégralité

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1850;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de prolonger de 5 ans la durée initiale du bail consenti par la Ville à la Cité des arts du cirque, aux termes d'un acte reçu par Me Jean R. Roy, notaire, le 1^{er} avril 2003, sous le numéro 1793 de ses minutes, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 20 147 845, visant l'emplacement délimité par les rues Jarry, Paul-Boutet, des Regrattiers, Michel-Jurdant et le boulevard Crémazie, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, entériné par le conseil municipal le 16 décembre 2002 (CM02 0972), de façon à ce qu'il se termine de plein droit et sans avis le 31 mars 2033, le tout sans aucune autre modification à ce document qui demeure applicable dans son intégralité, notamment quant à l'article 2.3. Dans le cas où la Cité des arts du cirque veut renouveler ce bail, elle devra faire les investissements qui sont prévus à cet article.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1154435004

CG15 0619

Approuver un projet de deuxième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Les Appartements 4555 Bonavista inc. (CG11 0199) un espace pour les besoins corporatifs de radiocommunication, pour un terme de 10 mois, soit du 1^{er} septembre 2015 au 30 juin 2016, pour une somme de 46 172,58 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1856;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de deuxième convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de Les appartements 4555 Bonavista inc., pour une période de dix mois, à compter du 1^{er} septembre 2015, un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication de la Ville, pour une dépense totale de 46 172,58 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1154565013

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0620

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de fiduciaires pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, un espace à bureaux situé au 255, Crémazie Est à Montréal, pour les besoins de la Division de l'expertise et du soutien technique de la Direction des infrastructures pour un terme de 7 ans et 5 mois, soit du 1^{er} décembre 2015 au 30 avril 2023, pour une dépense totale de 1 565 079,99 \$, taxes incluses / Approuver un projet de bail à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1853;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust, pour une période de 7 ans et 5 mois, à compter du 1^{er} décembre 2015, un espace à bureaux d'une superficie de 7 272 pieds carrés, situé au 255, boulevard Crémazie Est, pour les besoins de la Division de l'expertise et du soutien technique de la Direction des infrastructures, moyennant un loyer annuel de 180 262,77 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulées au projet de bail;
- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2015 au locateur Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust, représentant un montant de 164 375,16 \$, auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 34 492,50 \$, pour une dépense maximale de 198 867,66 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1154565012

CG15 0621

Approuver un projet d'une deuxième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de fiduciaires pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar, des espaces à bureaux situés aux 5^e et 6^e étages du 255, boulevard Crémazie Est à Montréal, pour les besoins du Service de l'évaluation foncière, pour un terme de sept ans et un mois, soit du 1^{er} avril 2016 au 30 avril 2023, pour une dépense totale de 4 875 516,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1852;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de deuxième convention de renouvellement de bail par lequel la Ville loue de Robert Després, Michel Dallaire, Mary-Ann Bell, Gérard Coulombe, Alain Dallaire, Alban D'Amours, Ghislaine Laberge, Johanne M. Lépine et Michel Thérout, chacun en sa qualité de fiduciaire de et pour le compte de Fonds de placement immobilier Cominar/Cominar Real Estate Investment Trust, pour une période de sept ans et un mois, à compter du 1^{er} avril 2016, un espace à bureaux d'une superficie de 27 145 pieds carrés, situé au 255, boulevard Crémazie Est, pour les besoins du Service de l'évaluation foncière, moyennant un loyer annuel de 672 886,82 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1154565010

CG15 0622

Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 221 325,26 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 29 mai 2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015 par sa résolution CE15 1891;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

- 1 - d'approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 221 325,26 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition de cette firme en date du 29 mai 2015;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1150206006

CG15 0623

Accorder un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc. pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015 par sa résolution CE15 1896;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Technomedia Formation inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du service d'entretien du logiciel SIGAL utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 172 462,50 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1150206007

CG15 0624

Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, avec Équipement de Sécurité Universel inc. pour la fourniture sur demande de souliers et bottes de travail - Appel d'offres public 15-14558 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015 par sa résolution CE15 1912;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande de souliers et bottes de travail pour les employés de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Équipement de Sécurité Universel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14558 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1156133003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Ryan

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0625

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de cinq ans avec une option de prolongation de 12 mois, avec Novexco inc. (BuroPlus), pour la fourniture et la distribution d'articles de bureau et de papiers recyclés d'impression (Groupe 1) et de cartouches d'encre (Groupe 2) - Appel d'offres public 15-12654 (3 soum. - Groupe 1) (1 soum. - Groupe 2)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015 par sa résolution CE15 1892;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Ryan

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre de soixante mois, avec une option de prolongation de douze mois, pour la fourniture et la distribution d'articles de bureau (Groupe 1) et de cartouches d'encre (Groupe 2) pour toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal;
- 3 - d'accorder à Novexco inc. (BuroPlus), plus bas soumissionnaire conforme pour le Groupe 1, et le seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme pour le Groupe 2, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de ses soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-12654 et aux tableaux de prix reçus joints au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1155085002

CG15 0626

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Bell Canada pour la fourniture sur demande de services de téléphonie filaire, d'une durée de soixante mois, débutant le 1^{er} novembre 2015 et se terminant le 31 octobre 2020 - Appel d'offres public 15-14367 (2 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 octobre 2015 par sa résolution CE15 1943;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Ryan

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services de téléphonie filaire d'une durée de soixante mois ;
- 3 - d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel Bell Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 13 831 552 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14367 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et pour l'ensemble des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Vu la résolution CM15 1205 du conseil municipal, à son assemblée du 26 octobre 2015;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'amender l'article 20.37 sous étude comme suit :

« 1- Par le remplacement au paragraphe 2 du montant de 13 831 552 \$, taxes incluses, par le montant de 12 244 206,81 \$, taxes incluses, représentant le prix soumis dans l'offre de service de Bell Canada;

2- En y substituant la convention jointe au dossier par une convention ayant pour seule modification, à l'article 8, le retrait des articles mentionnés ci-dessous :

8.1 En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de douze millions deux cent quarante-quatre mille deux cent sept, 12 244 207 \$, couvrant tous les honoraires et incluant toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

8.2 La Ville peut demander au Contractant de lui fournir des biens et services additionnels connexes conformément aux dispositions de l'Annexe 1 reliés à ceux que le Contractant s'est engagé à fournir, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de un million cinq cent quatre-vingt-sept mille trois cent quarante-cinq, 1 587 345 \$ couvrant tous les honoraires et incluant toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Remplacés par le paragraphe suivant :

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de douze millions deux cent quarante-quatre mille deux cent six dollars et quatre-vingt et un cents (12 244 206,81 \$), couvrant tous les honoraires et incluant toutes les taxes applicables aux services du Contractant. »

La proposition est agréée.

Un débat s'engage sur l'article 20.37, tel qu'amendé.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1153190002

CG15 0627

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Bau-Québec Itée pour l'aménagement des secteurs Plaine et Boisé - Phase 1 du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM)- Dépense totale de 2 910 658,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6746 (18 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015 par sa résolution CE15 1894;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Ryan

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 910 658,30 \$, taxes incluses, pour l'aménagement des secteurs Plaine et Boisé - Phase 1 du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Bau-Québec Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 635 043,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6746;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1150504019

CG15 0628

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, pour une durée de 4 ans, pour une somme maximale de 35 371 002,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14604 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015 par sa résolution CE15 1895;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Ryan

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Kemira Water Solutions inc., plus bas soumissionnaire conforme selon l'alternative et l'option la plus avantageuse pour la Ville, le contrat pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines de production d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 35 371 002,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14604;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1153334029

CG15 0629

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à CIMA + s.e.n.c. pour réaliser plusieurs projets de mise à niveau d'édifices municipaux - Dépense totale de 2 646 747,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14136 (2 soum., 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015 par sa résolution CE15 1903;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Ryan

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 646 747,50 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en gestion de projets afin de réaliser plusieurs projets de mise à niveau d'édifices municipaux, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'approuver le projet de convention par lequel CIMA + s.e.n.c., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 520 711,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14136 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1150660006

CG15 0630

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Fondation Saint-Patrick de Montréal un immeuble sis au 575, rue Elm, dans la ville de Beaconsfield, pour un montant total de 4 024 125 \$, taxes incluses, aux fins d'agrandir le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015 par sa résolution CE15 1906;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. George Bourelle

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Fondation Saint-Patrick de Montréal un immeuble sis au 575, rue Elm, dans la ville de Beaconsfield, pour un montant total de 4 024 125 \$, taxes incluses, aux fins d'agrandir le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - de verser au registre du domaine public le lot 1 416 575 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, suite à la signature de l'acte;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1156037008

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0631

Autoriser le directeur du Service de l'Environnement à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour et au nom de la Ville, des demandes d'approbation, d'autorisation, de permission, d'attestation, de certificat ou de permis requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2), notamment en vertu des articles 22, 31.43, 31.51, 31.54, 31.57, 31.75, 32, 65, 70.8, 70.9; ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques, avis d'impraticabilité technique, ou toute autre information pertinente à ce propos, pour des projets relevant de sa mission

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 septembre 2015 par sa résolution CE15 1778;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'autoriser le directeur du Service de l'Environnement à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour et au nom de la Ville, des demandes d'approbation, d'autorisation, de permission, d'attestation, de certificat ou de permis requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), notamment les articles 22, 31.43, 31.51, 31.54, 31.57, 31.75, 32, 65, 70.8, 70.9, ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques, avis d'impraticabilité technique, ou toute autre information pertinente à ce propos, pour des projets relevant de sa mission.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1155886003

CG15 0632

Autoriser une dépense de 788 747,27 \$, taxes incluses, en remboursement à la Ville de Pointe-Claire, du coût des travaux pour le remplacement d'une conduite d'eau principale d'aqueduc de 300 mm de diamètre sur l'avenue Tecumseh, entre le chemin de service nord de l'autoroute 40 et le boulevard Brunswick

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 septembre 2015 par sa résolution CE15 1781;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 788 747,27 \$, taxes incluses, pour le remboursement à la Ville de Pointe-Claire du coût des travaux effectués dans le cadre du remplacement d'une conduite principale d'aqueduc de 300 mm de diamètre sur l'avenue Tecumseh, entre le chemin de service nord de l'autoroute 40 et le boulevard Brunswick, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, conformément au protocole d'entente de délégation intervenu le 26 février 2015 (CG15 0079);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1156838001

CG15 0633

Approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de ligne souterraine Jeanne-d'Arc - Notre-Dame à 120 kV soumis par Hydro-Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1876;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de ligne souterraine Jeanne-d'Arc – Notre-Dame à 120 kV situé à Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1152622009

CG15 0634

Autoriser une dépense maximale de 415 923,22 \$, taxes incluses, à l'entreprise Orange Traffic pour la location d'espace pour l'entreposage de contrôleurs de feux de circulation.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1864;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 415 923,22 \$, taxes incluses, pour la location d'espace pour l'entreposage de contrôleurs de feux de circulation pour l'année 2014 et pour l'année 2015, conformément à la correspondance adressée à la Ville par la firme Orange Traffic (fournisseur) en date du 20 avril 2015 et aux prix de sa soumission;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Dida Berku
M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
M. Max Mickey Guttman
Mme Paola Hawa

M. Michel Hébert
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. John Miller
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

30.04 1155897001

CG15 0635

Autoriser la directrice du Service de l'eau et les directeurs des directions dont les projets requièrent une autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la Qualité de l'environnement*, à s'engager, au nom de la Ville de Montréal, à remettre, dans un délai de 60 jours, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les attestations de conformité et rapports requis par celui-ci

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015 par sa résolution CE15 1915;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'autoriser la directrice du Service de l'eau et les directeurs de la Direction de l'eau potable, de la Direction de l'épuration des eaux usées et de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau, ou leur représentant autorisé, à s'engager, pour et au nom de la Ville de Montréal, à remettre, dans un délai de 60 jours, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les attestations de conformité et rapports requis par celui-ci, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la Qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2).

Adopté à l'unanimité.

30.05 1153775003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0636

Protéger une superficie de 152 hectares de terrains municipaux ayant un intérêt écologique, notamment le versement d'une superficie de 115 hectares aux fins d'agrandissement des parcs-nature et parcs locaux et engager les opérations cadastrales nécessaires à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015 par sa résolution CE15 1929;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de protéger une superficie de 152 hectares de terrains municipaux ayant un intérêt écologique, notamment le versement d'une superficie de 115 hectares aux fins d'agrandissement des parcs-nature et parcs locaux et engager des opérations cadastrales nécessaires à cet effet, le tout tel que détaillé au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1135941002

CG15 0637

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à réaliser l'aménagement du secteur ouest de l'Île Sainte-Hélène selon une portée de projet révisée et un budget de 70,4 M\$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015 par sa résolution CE15 1921;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à réaliser l'aménagement du secteur ouest de l'Île Sainte-Hélène selon une portée de projet révisée et un budget de 70,4 M\$;
- 2 - de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à payer sa part des coûts du budget du projet de 70,4 M\$ ainsi que tout dépassement de coût qui excéderait la subvention de 35 M\$ du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et le budget du projet de 70,4 M\$, en plus des coûts d'exploitation continus qui découleront des nouveaux aménagements.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Dida Berku

30.07 1156943001

CG15 0638

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1151701014

CG15 0639

Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 47 106 000 \$ afin de financer la réalisation d'un poste de transformation électrique à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte ».

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 47 106 000 \$ afin de financer la réalisation d'un poste de transformation électrique à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1153334026

CG15 0640

Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1135941002

CG15 0641

Avis de motion - Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 07-028)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG07-028) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1151179004

CG15 0642

Avis de motion - Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1151179005

CG15 0643

Avis de motion et présentation - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné et une présentation est faite par monsieur Alan DeSousa, de l'adoption à une séance ultérieure du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) ». Celui-ci porte de 100 \$ à 250 \$ le montant de la pénalité pour absence sans motif et prévoit de nouvelles circonstances où l'absence d'un membre du conseil ne doit pas être pénalisée, le tout pour donner suite aux recommandations du comité de travail sur la conciliation travail-famille.

41.06 1153430018

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.06 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0644

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2015 par sa résolution CE15 1631;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1156620012

Règlement RCG 15-074

CG15 0645

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement

Attendu qu'une copie du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 septembre 2015 par sa résolution CE15 1630;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1154990001

Règlement RCG 15-075

CG15 0646

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1676;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1151701009

Règlement RCG 10-016-1

Article 42.04

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme

Retiré (voir l'article 3.01)

CG15 0647

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ pour le financement travaux d'aménagement de parcs

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ pour le financement travaux d'aménagement de parcs a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1681;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement de parcs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1151701011

Règlement RCG 15-076

CG15 0648

Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1679;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) »,

Adopté à l'unanimité.

42.06 1157048001

Règlement RCG 13-005-2

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.07 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0649

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1680;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé «Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1157048002

Règlement RCG 13-004-1

CG15 0650

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans les écoterritoires relevant de la compétence du conseil d'agglomération

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans les écoterritoires relevant de la compétence du conseil d'agglomération a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 septembre 2015 par sa résolution CE15 1683;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans les écoterritoires relevant de la compétence du conseil de l'agglomération », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1156688002

Règlement RCG 15-077

CG15 0651

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 78 000 000 \$ afin de financer les travaux de protection de la source d'alimentation d'eau brute de l'usine d'eau potable Atwater

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 78 000 000 \$ afin de financer les travaux de protection de la source d'alimentation d'eau brute de l'usine d'eau potable Atwater a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1728;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 78 000 000 \$ afin de financer les travaux de protection de la source d'alimentation d'eau brute de l'usine d'eau potable Atwater », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1150648002

Règlement RCG 15-078

CG15 0652

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 septembre 2015 par sa résolution CE15 1724;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1151761001

Règlement RCG 10-009-3

CG15 0653

Nomination de monsieur Frantz Benjamin, conseiller de la Ville - district de Saint-Michel, à titre de représentant de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration du Centre Local de Développement Centre-Est

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 septembre 2015 par sa résolution CE15 1779;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de nommer M. Frantz Benjamin, conseiller de la Ville , district de Saint-Michel, à titre de représentant de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au conseil d'administration du Centre Local de Développement Centre-Est.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1157016002

CG15 0654

Nomination de madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, à titre représentante élue de l'arrondissement de LaSalle au sein du conseil d'administration du CLD du Grand Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 septembre 2015 par sa résolution CE15 1780;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de nommer madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, comme représentante élue de l'arrondissement de LaSalle au sein du conseil d'administration du CLD du Grand Sud-Ouest, nouvel organisme de développement local et régional.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1152365027

CG15 0655

Nomination d'un membre du comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 octobre 2015 par sa résolution CE15 1863;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de nommer, à compter du 29 octobre 2015 pour une période allant jusqu'à la fin janvier 2017, monsieur Carl Minville, directeur des travaux publics de la Ville de Dorval, à titre de membre du comité technique tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002), en remplacement de monsieur Stéphane Carbonneau.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1155075004

CG15 0656

Nomination d'un membre indépendant du Comité de vérification élargi et désignation à titre de président

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 octobre 2015 par sa résolution CE15 1923;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1 - de nommer Mme Lisa Baillargeon membre indépendant du Comité de vérification élargi en remplacement de M. André Harel;
- 2 - de désigner Mme Lisa Baillargeon à titre de présidente du Comité de vérification.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1151711001

À 17 h 58, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Gilles Deguire
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
Maire